

# 28

## Commission permanente

### Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49358

33 - Insertion

### Soutien du Département à l'association France Active Bretagne

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 12 juin 2023 ;

## Expose :

Dans le cadre du Programme breillien d'insertion 2023-2027, le Département s'est engagé à accompagner chacun et chacune pour trouver son chemin vers l'emploi, l'autonomie et sa place dans la société.

Le Département agit ainsi de manière volontariste en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des publics éloignés de l'emploi à travers le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Membre du réseau national et implantée en Ile-et-Vilaine depuis 1995, France Active Bretagne agit auprès des créateurs repreneurs d'entreprises, des structures d'utilité sociale et des structures d'insertion par l'activité économique. Soutenue par la caisse des dépôts, l'Etat, les collectivités territoriales, le fonds social européen et les banques, elle favorise le financement d'entreprises créatrices d'emploi par l'octroi de garanties d'emprunt bancaire en privilégiant les personnes en situation de fragilité.

En Ile-et-Vilaine, l'intervention prend aussi la forme d'un service de conseil aux porteurs de projet, les structures d'insertion par l'activité économique ainsi que d'une expertise sur la viabilité économique des projets pouvant conduire à la mise en place de solutions de financement, répondant aux besoins des bénéficiaires.

France Active Bretagne facilite également la création d'activités pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active en mobilisant des outils de financement de toute nature (garanties d'emprunts, primes, avances remboursables). L'association contribue également en tant que délégataire du fonds de garantie à l'initiative des femmes à faciliter l'accès aux concours bancaires des créatrices d'entreprises et aux femmes candidates à la reprise d'activités.

Pour 2024, il est proposé d'attribuer un financement de 8 000 euros à la structure afin de favoriser la consolidation économique et financière des structures d'insertion par l'activité économique en Ile-et-Vilaine.

En 2024, une convention unique est élaborée par la direction lutte contre les exclusions et la direction équilibre des territoires du département afin de mieux articuler les soutiens du département à la structure.

## Décide :

- d'attribuer une subvention de 8 000 euros à France Active Bretagne au titre de l'année 2024, détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention 2024 à conclure entre le Département d'Ile-et-Vilaine et France Active Bretagne, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. DÉNÈS, M. PERRIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242566

Pour extrait conforme